



PROJET ASSOCIATIF 2022/2026

HABITAT JEUNES
DU PAYS D'ANCENIS
85 bd Huchon
44150 Ancenis-Saint-Géréon



02.40.83.23.48

direction@fjt-ancenis.com

www.fjt-ancenis.com

Sommaire

La Genèse du projet.....	3
L'Association.....	5
Ses valeurs.....	7
Ses orientations	
. Aide Sociale à l'Enfance.....	8
. Responsabilité Sociétale des Organisations.....	9
. Hébergement Temporaire chez l'Habitant.....	11
. Communication.....	12
Ses projets.....	13
Ses stratégies.....	14



La Genèse du projet

Soucieuse de fixer une population jeune sur son Territoire, la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis veut éviter que des problématiques d'accès au logement ne renforcent les difficultés d'embauche que connaissent les entreprises locales.

En 2000, les élus locaux réfléchissent à un projet de Foyer de Jeunes Travailleurs sur le Pays d'Ancenis afin de redynamiser le Territoire.

Cette réflexion portée par la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis sera confiée à l'Union Régionale Habitat Jeunes des Pays de Loire pour qu'une étude de besoins soit réalisée à l'échelle du pays.

Il en ressort un manque de logements pour les jeunes permettant leur installation et leur implication dans le domaine économique local.

Elle fait donc le choix de travailler sur l'accueil des jeunes en mobilité et reconnaît qu'il devient vital de construire une résidence pour permettre l'hébergement de ces futurs travailleurs.

La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis lance un appel d'offres auprès des bailleurs sociaux et la Société Loire Atlantique Habitations est retenue.

Il faut ensuite confier la gestion de ce nouveau parc de logements à une association. Celle-ci deviendra effective en Juin 2005 sous l'appellation

« Association des Foyers de Jeunes Travailleurs en Pays d'Ancenis »

Le choix d'implantation de cette nouvelle résidence sera fait dans un premier temps sur la commune d'Ancenis, 85 boulevard Huchon, et 37 logements seront construits par la Société Loire Atlantique Habitations en 2008.

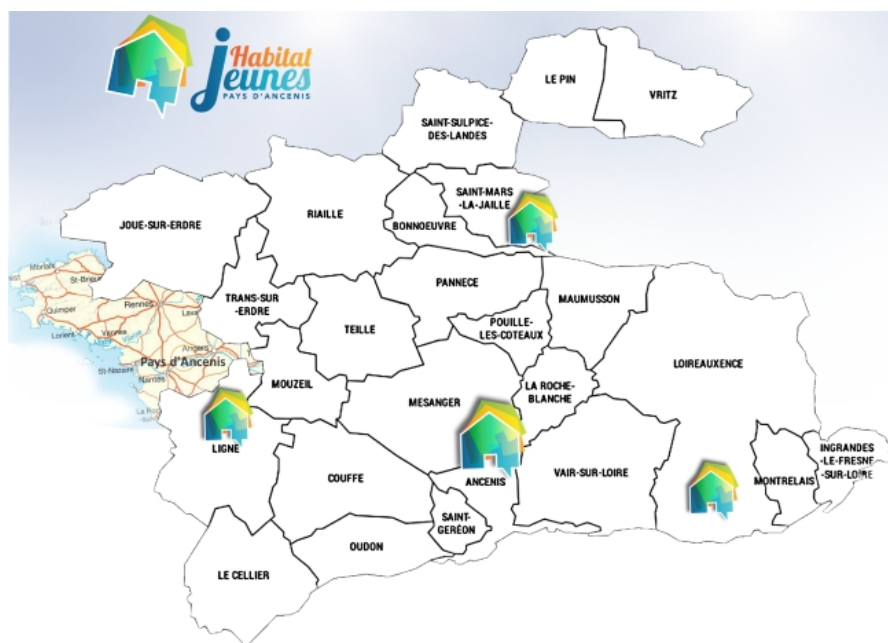
Les besoins en logements toujours croissants sur l'ensemble du territoire du pays d'Ancenis, il devient indispensable d'actualiser l'étude précédente. Une nouvelle fois l'URHAJ est sollicitée et un premier foyer « Soleil » de 7 logements s'implante en 2012 sur la commune de Saint Mars la Jaille. Deux autres foyers viendront étoffer en 2013 cette offre de logements « Soleil » sur les communes de Ligné et Varades.

Pour permettre ces réalisations, de nombreux partenaires financiers ont été sollicités que nous remercions car sans leur soutien, ces projets n'auraient pu aboutir.

Pour l'investissement, Loire Atlantique Habitations propriétaire des résidences, l'Etat, la Région des Pays de Loire, le Département de Loire-Atlantique, la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, la Caisse d'Allocations Familiales et le Comité Interprofessionnel du Logement.

Pour le fonctionnement, la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique, l'Etat, le Département de Loire-Atlantique

N'oublions pas les 4 communes d'implantation de ces résidences qui ont cédé gracieusement des terrains et pris en charge la réalisation des voiries et parkings liés à ces constructions.





Le Foyer de Jeunes Travailleurs du pays d'Ancenis est administré par une association Loi 1901. Elle a pour vocation **d'accueillir les jeunes de 16 à 30 ans** qu'ils soient stagiaires, apprentis, jeunes travailleurs, étudiants, scolaires.... et **dans une démarche de mobilité professionnelle** sur le territoire de la Communauté de Communes du pays d'Ancenis.

L'Association reste attentive à accueillir dans ses résidences des personnes d'origines, de situations et de parcours différents pour permettre une mixité sociale et l'apprentissage du vivre ensemble.

Elle s'est donnée comme objectifs de :

- Mettre en œuvre un service d'accueil, d'information et d'orientation pour tous les jeunes afin de les aider à accéder à un logement et à s'y intégrer dans les meilleures conditions
- Proposer des actions éducatives d'accompagnement vers l'autonomie et des animations diverses et collectives
- Développer et gérer un parc de logements transitoires et diversifiés pour les jeunes en phase de préparation à la vie active.

Son fonctionnement est institué par des statuts déposés en Préfecture de Loire-Atlantique en 2005, statuts révisés en 2020 par les administrateurs souhaitant redonner un nom plus dynamique à cette Association en l'appelant :

« *Habitat Jeunes du Pays d'Ancenis* »

L'écriture d'un règlement voté le 8 décembre 2020 par le conseil d'administration vient compléter les statuts de l'Association afin de donner un cadre de travail et de représentation de celle-ci.

L'association est composée :

- d'un Conseil d'Administration, de 30 membres maximum élus pour 3 ans, qui délibère sur les questions mises à l'ordre du jour. Il est constitué de trois collèges :
 - Membres de droit représentant des administrations, collectivités et institutions publiques ou privées concourant au fonctionnement et au financement de l'Association
 - Membres actifs représentés par des personnes morales ou physiques participant à la réalisation du projet de l'Association en accord avec la Charte du mouvement de l'UNHAJ (Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes), tels que les acteurs dans le domaine de l'entreprise, de la formation, de l'éducation, de l'insertion et de l'animation, du tourisme et des services à la population.
 - Membres utilisateurs représentés par les jeunes élus au C.V.S. (Conseil de Vie Sociale), occupant un logement dans l'une des résidences de l'Association.
- d'un bureau, de 10 membres, qui assure le bon fonctionnement de l'association.
- de commissions, qui pourront être ouvertes afin de permettre une meilleure transversalité entre les acteurs de cette Association (administrateurs, salariés, jeunes, institutions extérieures...)
- d'un conseil de vie sociale (*décret n° 2004-287 du 25 mars 2004*), qui donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'association. Il se réunit trois fois par an. Il est composé de :
 - deux représentants des résidents, pour Ancenis et d'un représentant pour chaque Foyer Soleil
 - d'un représentant du personnel
 - d'un représentant bénévole de l'organisme gestionnaire.
- de ressources humaines sous l'autorité du Président de l'Association.

L'équipe salariée est constituée :

- une directrice à 0.87 équivalent temps plein
- un agent d'accueil, secrétariat, comptabilité à 1 équivalent temps plein
- deux animatrices socio-éducative l'une à 1 équivalent temps plein, l'autre à 0.5 équivalent temps plein

Son rôle est d'assurer la bonne gestion administrative et comptable de l'Association, de mettre en actions les projets votés en conseil d'administration, d'accompagner le jeune dans son quotidien, de proposer des animations permettant du lien social et de veiller au bien vivre tous ensemble.



L'Association est adhérente et signataire de la Charte de l'Union Nationale des Habitats Jeunes.

Son engagement premier est de défendre des principes de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire et de transmettre des valeurs communes comme :

- La laïcité, à travers le vivre ensemble
- La mixité et le brassage social
- L'humanisme, le développement de l'humain
- La démocratie participative, à l'écoute de tout son environnement social et politique
- La solidarité entre les individus que nous accueillons
- Le faire ensemble pour renforcer nos liens
- L'accompagnement permanent des jeunes accueillis à travers une approche globale et deux piliers complémentaires : l'action sociale éducative, collective et individualisée

L'Association s'engage dans des principes fondamentaux pour que ces jeunes puissent bénéficier d'habitat, d'équipement et de services, qui contribuent à leur processus d'autonomisation sociale, professionnelle et d'accès à la citoyenneté, afin qu'ils :

- deviennent acteurs de leur propre développement
- puissent accéder à l'autonomie individuelle et citoyenne
- apportent leur contribution au bien commun et fassent reconnaître leur droit de cité.

Ses Orientations

L'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), son rôle

Assurer des **missions** de prévention et de protection en direction des enfants et de leur famille lorsque ceux-ci **sont** confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger leur santé, leur sécurité, leur moralité. Le service peut faire appel à des organismes habilités pour accomplir ses **missions**.

Des problématiques sont identifiées sur le Territoire :

- L'accès au logement est difficile pour les jeunes, peu d'offres de petits logements ce qui entraîne la possibilité pour les bailleurs sociaux de choisir les locataires ayant des ressources et un garant. Il pourrait être proposé un accompagnement individuel, aux jeunes :
 - informations collectives,
 - ateliers thématiques coanimés avec l'Association Edit de Nantes Habitat Jeunes, puis en autonomie par le personnel de notre Association,
 - A.I.O. (Accueil, Information, Orientation) en assurant un lien vers Lo.J.I.C. (Logement Jeunes Information Conseil)
- La mobilité des jeunes. Peu d'entre eux le sont et il n'existe pas de modes de déplacements dès que l'on s'éloigne de la Loire. L'Association se donne la possibilité de prendre des rendez-vous individuels ou d'ateliers sur les foyers « SOLEIL » qu'elle gère.

Les services du département de la délégation d'Ancenis ont identifié un public cible :

- Environ 7 à 10 jeunes
- Également entre 25 et 30 jeunes accompagnés par ADJINA (Accueil Des Jeunes pour l'INsertion et l'Autonomie)

*Il est essentiel aujourd'hui de créer des groupes mixtes
ASE, Adjina, Habitat Jeunes, Mission Locale
pour permettre une dynamique de groupe constructive.*

LA DÉMARCHE R.S.O. (Responsabilité Sociétale des Organisations)

HABITAT JEUNES DU PAYS D'ANCENIS s'est engagé en 2020 dans une dynamique d'amélioration continue, ancrée sur le Guide des Bonnes Pratiques de l'Economie Sociale et Solidaire et les principes de la Responsabilité Sociétale des Organisations.

Cette démarche est portée par

- deux administrateurs de l'Association
 - Mme Soufaché Josiane, vice-présidente
 - Mme Vindard Chantal, secrétaire

- deux salariées de l'Association
 - Mme Baudouin Astrid, directrice de la structure
 - Mme Nauleau Jeannick, animatrice socio-éducative

Dans le cadre de cette démarche, nous avons identifié nos principales parties prenantes et recueilli leur regard sur nos pratiques d'engagement sociétal.

Un état des lieux a été établi indiquant le degré de maturité dans chacune des thématiques ci-dessous et un plan d'amélioration de nos actions a été dressé jusqu'à fin 2022.

Les thématiques sont : la gouvernance - la territorialité - la politique sociale - les clients - les égalités, diversités et discrimination - l'environnement - la loyauté des pratiques

Nous avons donc, dans le cadre de ces regards croisés, été observés par l'Habitat Jeunes « Le Nymphéa » d'Evron (53) sur deux sujets que nous avons retenus :

- concertation et participation
- accompagnement des jeunes : accès aux droits/ volet administratif/fracture numérique.

De notre côté nous sommes allés observer l'Association pour le Logement des Jeunes du Pays de Chaubriant.

Le but de ces regards croisés est d'analyser certains points de la démarche comme : les indicateurs qualité, l'accompagnement, la vie collective et faire un état des lieux des points forts et faibles pour se donner des pistes d'amélioration.

Mais c'est aussi d'obtenir la labellisation R.S.O.



L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT

Définition

L'H.T.H. (**Hébergement Temporaire chez l'Habitant**) est une offre complémentaire à la résidence Habitat Jeunes, qui permet aux jeunes, âgés de 15 à 30 ans, en apprentissage, en stage ou en mobilité professionnelle de bénéficier d'une solution logement au plus près de leur lieu d'emploi, de formation.

--ooOoo--

L'Association s'est engagée dans cette démarche et a signé la charte Hébergement Temporaire chez l'Habitant avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes en Janvier 2020.

L'idée est de mettre en place un réseau d'hébergements potentiels chez l'habitant sur le pays d'Ancenis afin de proposer de manière rapide des solutions d'hébergement quand les résidences sont saturées ou ne répondent pas aux besoins des jeunes pour des raisons de mobilité notamment.

Le contexte sanitaire et le changement de gouvernance associative en 2020 n'a pas permis de développer le projet comme cela était envisagé. Cependant, 2020 a permis de poser le projet, de travailler les documents, de rechercher des financements.

Un comité de pilotage mixte « bénévoles et salariés » sur le projet Hébergement Temporaire chez l'Habitant s'est constitué au sein de l'Association. Celui-ci s'est réuni une fois fin 2020 et une campagne d'information a démarré sur le Territoire début 2021.

Plusieurs hébergeurs se sont faits connaître pour offrir un logement. Les retours sont très positifs et répondent parfaitement aux attentes de l'hébergeur comme de l'hébergé.

L'Habitat Jeunes reste l'intermédiaire principal afin de pouvoir analyser ces nouvelles pratiques d'hébergement.

LA COMMUNICATION

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 21 septembre 2021 a souhaité revoir toute sa communication afin d'être mieux identifié sur le Territoire du pays d'Ancenis.

Une commission ouverte s'est créée associant :

- les administrateurs
- les salariés de l'Association
- les Jeunes de l'Habitat Jeunes

L'objectif de ce groupe est :

- de travailler sur la refonte du logo,
- donner une meilleure lisibilité au site internet,
- savoir communiquer sur les réseaux sociaux
 - FACEBOOK
 - INSTAGRAM

Cette communication, lorsqu'elle sera opérationnelle, devra figurer sur l'ensemble des supports administratifs et comptables de l'Association et au sein de toutes les Résidences.

L'OBJECTIF : Redonner une dynamique plus moderne et une identité sur le Territoire pour les Jeunes, les Partenaires et les Institutions.

Ses Projets

L'ETUDE DE BESOINS SUR LE TERRITOIRE

Suite aux constats de demandes non pourvues, l'Association a demandé un accompagnement à l'Union Régionale des Habitats Jeunes en 2019 via l'accord cadre.

Le Conseil d'Administration a validé ce principe et souhaite qu'une étude soit menée sur les besoins en logement et hébergement des jeunes et que celle-ci se fasse à l'échelle du pays d'Ancenis.

Une proposition chiffrée a été faite par l'Union Régionale des Habitats Jeunes qui serait aussi pilote de cette étude.

Celle-ci se décomposerait en deux phases :

- la première : diagnostic partagé sur le logement et l'hébergement des jeunes
- la deuxième : faisabilité du projet et programme opérationnel

Le dossier a été remis à la Communauté de Communes du pays d'Ancenis qui l'a inscrit dans le programme « Territoire d'Industrie ».

Ses Stratégies

A.I.O.A.

Accueil Information Orientation Accompagnement pour le logement.

De nombreux jeunes sont confrontés aujourd'hui à des difficultés pour accéder à un logement adapté à leur situation ou à se maintenir dans leur logement.

Ce service gratuit doit permettre à ces jeunes de 16 à 30 ans de bénéficier d'informations et d'accompagnement pour :

- Rechercher un logement
- Prévoir ses dépenses
- S'Installer : démarches, aides
- Connaître les obligations du locataire et du propriétaire : droits et devoirs
- Bénéficier d'aides financières en cas de difficultés
- Quitter son logement : préavis, démarches, déménagement...

Il est essentiel que ce guichet unique soit porté avec ou par l'Habitat Jeunes avec l'ensemble des partenaires et à l'échelle du Pays d'Ancenis.

ENVIRONNEMENT

L'engagement de l'Association dans la démarche R.S.O. (Responsabilité Sociétale des Organisations) doit se poursuivre. Il lui appartiendra de mettre en place des actions écocitoyennes pour :

- Continuer à travailler sur la gestion des déchets
- Mettre en place des moyens de tris (déchiqueteuse à papier dans les bureaux...)
- Sensibiliser aux problématiques énergétiques et environnementales (ne pas laisser les fenêtres ouvertes en hiver, économiser l'eau, éteindre les lumières, créer ses produits pour l'entretien du logement et du linge...)
- Repenser les modes de déplacements (co-voiturage, vélo, véhicule électrique...)
- Travailler avec des fournisseurs locaux.

Développement de l'offre d'accueil en partenariat avec la COMPA

Renforcement du dispositif Hébergement Temporaire chez l'Habitant



Le présent projet associatif de l'Association Habitat Jeunes du Pays d'Ancenis
a été amendé et validé pour une période de 4 ans
lors de la séance du Conseil d'Administration du 30 novembre 2021.
